
La morale diderotienne dans l'Encyclopédie n'est pas où on l'attend

Marie Leca-Tsiomis



Édition électronique

URL : <http://cultura.revues.org/2452>

DOI : 10.4000/cultura.2452

ISSN : 2183-2021

Éditeur

Centro de História da Cultura

Édition imprimée

Date de publication : 9 juin 2015

Pagination : 19-30

ISSN : 0870-4546

Référence électronique

Marie Leca-Tsiomis, « La morale diderotienne dans *l'Encyclopédie* n'est pas où on l'attend », *Cultura* [Online], Vol. 34 | 2015, posto online no dia 12 Julho 2016, consultado a 03 Outubro 2016. URL : <http://cultura.revues.org/2452> ; DOI : 10.4000/cultura.2452

Ce document a été généré automatiquement le 3 octobre 2016.

© Centro de História da Cultura

La morale diderotienne dans l'Encyclopédie n'est pas où on l'attend

Marie Leca-Tsiomis

- 1 Nul n'ignore le but moral que Diderot assigna à l'*Encyclopédie*, menée à bien afin que « nos neveux, devenant plus instruits, deviennent en même temps plus vertueux & plus heureux » (*Enc.* V). La suite de l'article ENCYCLOPÉDIE revient sur cette ambition, déclinée de façon multiple :

Comme il est au moins aussi important de rendre les hommes meilleurs, que de les rendre moins ignorants, je ne serois pas fâché qu'on recueillît tous les traits frappans des vertus morales [...]. Je ne veux pas qu'on rappelle les mauvaises actions ; il seroit à souhaiter qu'elles n'eussent jamais été. L'homme n'a pas besoin de mauvais exemples, ni la nature humaine d'être plus décriée, lit-on plus bas (V, 645 A).

- 2 Et Diderot cite alors trois traits vertueux qu'il ne va pas chercher dans l'Antiquité romaine, mais parmi ses contemporains eux-mêmes,¹ puisque « l'éloge, souligne-t-il, est un encouragement à la vertu » (V, 646). Cette exemplarité de la conduite morale, Diderot imagine lui faire place partout : ainsi, pour rédiger les articles consacrés aux synonymes, il recommande de « choisir ses exemples de manière qu'en expliquant la diversité des acceptions, on exposât en même temps les usages de la nation, ses coutumes, son caractère, ses vices, ses vertus, ses principales transactions [...]. Il n'en coûtera pas plus de rendre un synonyme utile, sensé, instructif et vertueux, que de le faire contraire à l'honnêteté ou vide de sens » (V, 640 A). Plus tard, quand il rêvera de refaire l'*Encyclopédie* en Russie, ou, d'abord, de rédiger un vocabulaire à l'usage des Russes, il écrira à Falconet :

Vous ne doutez pas que [...] il n'y a aucun grand principe de morale et de goût qu'on n'introduisît en exemple à la faveur des mots et de leurs acceptions diverses et que le vocabulaire deviendrait en même temps un livre de mœurs (à Falconet, juill. 1767).²

- 3 Ce principe fut souvent appliqué dans l'*Encyclopédie*.³ Témoin l'article de synonymes AFFLICTION, *chagrin*, *peine* : Diderot y construit ses exemples pour laisser déduire la nature non tant des mots que des choses définies, renvoyant au concret des situations : «

La mort d'un père nous afflige ; la perte d'un procès nous donne du chagrin ; le malheur d'une personne de connaissance nous donne de la peine ». Et la dernière partie de l'article est, elle, consacrée aux différents remèdes à proposer à ceux qui souffrent :

Les affligés ont besoin d'amis qui les consolent en s'affligeant avec eux ; les personnes chagrines de personnes gaies, qui leur donnent des distractions ; et ceux qui ont une peine, d'une occupation, quelle qu'elle soit, qui détourne leurs yeux de ce qui les attriste, sur un autre objet (*Enc. I, 162*).

- 4 C'est la variété des affections douloureuses – dont les mots « affliction », « peine », « chagrin » sont les termes – qui structure la définition de Diderot, et, du coup, son article de synonymes côtoie tout du long la réflexion morale.⁴ À côté de la différenciation synonymique, c'est une véritable parénétique qui est à l'oeuvre dans l'article, comme elle est l'oeuvre aussi dans cet autre exemple qu'est l'article INCONSTANCE, article de « grammaire » :

Indifférence ou dégoût d'un objet qui nous plaisoit ; si cette indifférence ou ce dégoût naît de ce qu'à l'examen nous ne lui trouvons pas le mérite qui nous avoit séduit, *l'inconstance* est raisonnable ; s'il naît de ce que nous n'éprouvons plus dans sa possession le plaisir qu'il nous faisoit ; s'il est le même, mais s'il ne nous émeut plus ; s'il est usé pour nous ; s'il ne nous fait plus cette impression qui nous enchaînoit ; si la fée a perdu sa baguette, il faut que le charme cesse et *l'inconstance* est nécessaire.

- 5 Énonçant d'abord les principes doctrinaux, les causes de l'inconstance, l'article se poursuit par l'énoncé de remèdes et de conseils contre l'inconstance, abordant les préceptes de la vie morale.

Je ne connais qu'un remède à l'inconstance, c'est la solitude et les soins assidus. Fuir la dissipation qui nous répandroit sur trop d'objets pour que nous pussions demeurer à un seul. Surtout multiplier les sacrifices. Vous vous rendez tous les jours l'un à l'autre plus agréables, si tous les jours vous vous rendez l'un à l'autre plus nécessaires. (*Enc. VIII, 654*).

- 6 En matière de morale sexuelle, domaine auquel Diderot a réfléchi toute sa vie, on pense aussi à l'article qu'il a consacré au mot « jouissance ». Citons-en quelques passages :

S'il y avait quelqu'homme pervers qui pût s'offenser de l'éloge que je fais de la plus auguste et la plus générale des passions, j'évoquerois devant lui la Nature, je la ferois parler, et elle lui diroit. Pourquoi rougis-tu d'entendre prononcer le nom d'une volupté, dont tu ne rougis pas d'éprouver l'attrait dans l'ombre de la nuit ? Ignores-tu quel est son but et ce que tu lui dois ? Crois-tu que ta mère eût exposé sa vie pour te la donner, si je n'avois attaché un charme inexprimable aux embrassemens de son époux ? Tais-toi, malheureux, et songe que c'est le plaisir qui t'a tiré du néant. (*Enc., VIII, 889*).

- 7 Ce que le christianisme nomme péché originel est ici objet de l'éloge, et la malédiction divine jetée sur la femme – l'enfantement dans la douleur – est sereinement réfutée : le plaisir vaut la peine de souffrir, voire d'« exposer sa vie ». À l'éloge du plaisir fait suite son heureuse conséquence, la naissance de l'enfant. Diderot nataliste, inscrit son article dans sa réflexion sur les principes qui gouvernent l'espèce : ainsi le célibat qui « ne peut pas être contraire à la propagation de l'espèce humaine [...] sans être nuisible à la société» (art. CELIBAT, II, 804).

- 8 Quant à l'évocation de ce qu'est la jouissance elle-même, ce n'est plus de procréation ici, ni de postérité qu'il sera question, mais d'une rêverie sur le désir humain, à la « naissance du monde», et sur le plaisir sauvage :

Un individu se présente-t-il à un individu de la même espèce & d'un sexe différent, le sentimento de tout autre besoin est suspendu ; le coeur palpite ; les membres tressaillent ; des images voluptueuses errent dans le cerveau ; des torrens d'esprits coulent dans les nerfs, les irritent, & vont se rendre au siège d'un nouveau sens qui se déclare & qui tourmente. La vûe se trouble, le délire naît ; la raison esclave de l'instinct se borne à le servir, & la nature est satisfaite.⁵

C'est ainsi que les choses se passoient à la naissance du monde, & qu'elles se passent encore au fond de l'ancre du sauvage adulte (*Enc.*, VIII, 889).

- 9 Dans le dernier mouvement, avec l'apparition de la femme, devenue maitresse des choix, c'est l'entrée dans le monde de la culture, de l'enthousiasme et de l'espoir, en même temps que des mirages et des illusions de l'amour. Et ces quelques lignes de l'article JOUISSANCE, perdues au milieu des hautes colonnes d'un in-folio en disent plus, me semble-t-il, sur la morale sexuelle selon Diderot que le *Supplément au Voyage de Bougainville*.
- 10 Mais on doit aller vers d'autres découvertes. On a longtemps pensé, en effet, que l'*Encyclopédie* ayant été l'ouvrage le plus surveillé et censuré du siècle, les audaces de la pensée diderotienne, notamment en matière de morale, n'avaient pu y trouver place. Jacques Proust, en 1962, dans le chapitre « Matérialisme et morale » de sa grande thèse, estimait ainsi que « ce n'est pas dans l'*Encyclopédie* que Diderot pouvait ouvertement exposer le déterminisme moral⁶ ». Pourtant, il me semble avéré que l'ampleur, voire la radicalité, de la réflexion morale de Diderot sont bien exprimées dans l'*Encyclopédie* et que Diderot y a en fait énoncé les points essentiels de la compréhension des êtres et du monde qui animent les grandes pages de ses oeuvres restées plus ou moins secrètes. Seulement, il ne faut pas chercher cette réflexion morale à l'endroit où, *a priori*, on penserait la trouver, à savoir dans les articles dits de « morale » – il en a rédigé moins d'une centaine; ils se trouvent dans les articles dits de « grammaire » – il est l'auteur d'environ 500 d'entre eux, et sans doute beaucoup plus, comme j'espère parvenir à le montrer bientôt. Or, bon nombre de ces articles de « grammaire » s'inscrivent dans la lignée directe des écrits intimes d'une part, notamment de la fameuse *Lettre à Landois*,⁷ dans celle du *Rêve de d'Alembert* et des écrits secrets, de l'autre : non seulement l'unité de la substance, le flux perpétuel du vivant, la nécessité des causes et des effets, mais surtout la relativité des valeurs morales traditionnelles, le déterminisme moral – et l'antichristianisme qu'ils impliquent – n'ont pas attendu de trouver leur expression dans les papiers conservés en tiroirs, on le verra par les quelques exemples qu'on donnera ici. Et seul, sans doute, le territoire anodin et réputé inoffensif de la « grammaire » pouvait accueillir, dans l'*Encyclopédie*, l'audace de cette morale.⁸
- 11 Lisons MALFAISANT : « Qui nuit, qui fait du mal », commence par écrire Diderot. Mais l'article, plus qu'une définition, est une justification du mot :
- Si l'homme est libre ; c'est-à-dire si l'âme a une activité qui lui soit propre, et en vertu de laquelle elle puisse se déterminer à faire ou ne pas faire une action, quelles que soient ses habitudes ou celles du corps, ses idées, ses passions, le tempérament, l'âge, les préjugés, etc., il y a certainement des hommes vertueux et des hommes vicieux ; s'il n'y a point de liberté, il n'y a plus que des hommes bienfaisants et des hommes *malfaisants* ; mais les hommes n'en sont pas moins modifiables en bien et en mal ; les bons exemples, les bons discours, les châtimens, les lois ont toujours leur effet : l'homme malfaisant est malheureusement né (*Enc.*, IX, 945).
- 12 La seule différence entre l'article MALFAISANT et la *Lettre à Landois*⁹ tient, dans l'article, à la formulation de la première hypothèse : « si l'homme est libre... » ; mais cette hypothèse est si grevée qu'elle s'amenuise au fil de la longue concessive qui la charge, et qu'au bout

du compte, elle plaide d'elle-même pour la seconde : « S'il n'y a point de liberté, il n'y a plus que des hommes bienfaisants et des hommes malfaisants ». Plus tard, au chevet de D'Alembert, Mademoiselle de l'Espinasse questionnera :

- Mais, Docteur, et le vice et la vertu ? La vertu, ce mot si sain dans toutes les langues, cette idée si sacrée chez toutes les nations ! »
- Il faut le transformer en celui de bienfaisance et son opposé en celui de malfaisance. On est heureusement ou malheureusement né », répondra Bordeu.¹⁰

13 Dans l'expression du déterminisme moral, l'article MALFAISANT est, en quelque sorte, une version pré-dialogique du *Rêve de d'Alembert*.

14 Les mots « modifier », « modification », étaient, à l'époque, tout comme le mot « nécessaire » des mots dangereux car entachés de « spinozisme » ; leur emploi était suspect.¹¹ Il est donc logique que les articles MODIFICATION et MODIFIER du *Dictionnaire de Trévoux*, largement inspiré par les jésuites, aient contenu, chacun, une violente prise à partie du « système impie de Spinoza¹² » ; et tout aussi logique que l'article de Diderot, qu'il intitule MODIFICATION, MODIFIER, MODIFICATIF, MODIFIABLE, renchérisse sur ces termes, fondamentaux dans sa pensée. On y lit que « l'homme libre ou non est un être qu'on modifie [...]. Moins un être est libre, plus on est sûr de le modifier, et plus la modification lui est nécessairement attachée ». On lit de même dans la *Lettre à Landois* : « Quoique l'homme bien ou malfaisant ne soit pas libre, l'homme n'en est pas moins un être qu'on modifie ».¹³

15 Si Diderot n'a défini ni « nécessité » ni « nécessaire », il se chargea de FORTUIT dont il écrit :

Terme assez commun dans la langue, et tout à fait vuide de sens dans la nature [...]. Nous disons d'un événement qu'il est fortuit, lorsque la cause nous en est inconnue ; que sa liaison avec ceux qui le précèdent, l'accompagnent ou le suivent, nous échappe, en un mot lorsqu'il est au-dessus de nos connaissances et indépendant de notre volonté. L'homme peut être heureux ou malheureux par des cas *fortuits* : mais ils ne le rendent point digne d'éloge ou de blâme, de châtement ou de récompense. Celui qui réfléchira profondément à l'enchaînement des événemens, verra avec une sorte d'effroi combien la vie est *fortuite*, et il se familiarisera avec l'idée de la mort, le seul événement qui puisse nous soustraire à la servitude générale des êtres (*Enc.*, VII, 204).

16 Ce qui est refusé ici, c'est la définition du mot selon l'usage, celle que donnait le *Trévoux* : « Inopiné, qui arrive par hasard, casuel ». L'équation sémique qu'est une définition lexicographique est ici parfaitement ignorée. La définition proposée, par contre (« Nous disons d'un événement qu'il est fortuit, lorsque la cause nous en est inconnue ») d'inspiration nettement spinozienne,¹⁴ est marquée par la progression entre les trois mots que Diderot associe à fortuit : « un événement », « des cas », « la vie ». Ou bien fortuit ne désigne que l'ignorance des causes, ou bien il qualifie l'enchaînement de causes inconnues qu'est la vie. Ne s'appliquant à bon escient à rien ou à tout, le mot est vide de sens.¹⁵ Culmine l'opposition entre l'effroi né de la vie et la libération par la mort, sorte d'antithèse lucrétienne à l'horreur chrétienne de la fin.

Mais c'est sans doute dans l'article VINDICATIF, un des derniers articles de « grammaire » de l'*Encyclopédie*, que s'exprime la face la plus austère du déterminisme moral, prise dans la même dialectique rigoureuse que celle que Diderot avait énoncée, en 1756, pour Landois, lorsqu'il écrivait : « Est-ce qu'on cesse d'être méchant à volonté ? Ne s'agit-il que d'aller à cent lieues pour être bon, ou que de s'être dit : Je veux l'être ? Le pli est pris ; il faut que l'étoffe le garde ».¹⁶

- 17 Dans VINDICATIF, Diderot, après avoir repris au *Trévoux* sa formule définitionnelle (« qui est enclin à la vengeance »), distingue, par la durée ou par la résurgence du ressentiment, « le caractère dominant » du vindicatif.

C'est un tic des organes intérieurs, vice qu'il est très-dangereux de prendre [...] auquel la nature dispose et qu'elle donne même quelquefois. Lorsqu'elle le donne, il est impossible de s'en défaire ; c'est une affection des organes intérieurs qu'il n'est pas plus possible de changer que celle des organes extérieurs ; on ne refait pas plus son coeur, sa poitrine, ses intestins, son estomac, les fibres passionnées que son front, ses yeux, ou son nez. Celui qui est colère par ce vice de conformation, restera colère ; celui qui est humain, tendre, compatissant, restera humain, tendre, compatissant (*Enc.*, XVII, 307).

- 18 Pour mesurer l'audace d'une telle approche morale dans l'*Encyclopédie*, notons qu'elle suscita la réprobation d'un des plus fidèles soutiens du *Dictionnaire raisonné* : Pierre Rousseau, dans son *Journal Encyclopédique* s'en prit à l'article :

Soutenir que nos pensées, nos déterminations dépendent invariablement de notre conformation et de la manière dont nos sens sont affectés, c'est [...] nous dégrader fort inutilement l'humanité, ne supposer en l'homme qu'un instinct aveugle, impuissant [...]. Cette opinion ne méritait point d'être soutenue de nos jours, et beaucoup moins de se trouver dans ce dictionnaire.¹⁷

- 19 On ne saurait lire cet article VINDICATIF sans le lier à VICE si proche dans l'espace du dictionnaire, et écrit de la même encre. En fait, il s'agit d'un supplément éditorial que donna Diderot à l'article VICE de Jaucourt qui, adossé à la doxa chrétienne, plaçait « le fondement du vice dans les fausses mesures du bien ». Mais l'*Encyclopédie* est polyphonique, et il est clair que Diderot tenait à donner au *Dictionnaire encyclopédique* une autre approche de la notion de vice. N'avait-il pas écrit, dans l'article ENCYCLOPÉDIE, à propos des compétences requises par chacun des collaborateurs : « qui est-ce qui définira exactement le mot *conjugué*, si ce n'est un géomètre ? le mot *conjugaison*, si ce n'est un grammairien ? [...] le mot *vice*, si ce n'est un moraliste ? » Et pour définir « exactement » le mot *vice*,¹⁸ le moraliste Diderot prend le contre-pied des définitions généralement admises qui opposent physique et moral, par exemple celle du *Dictionnaire de Trévoux*, qui distinguait entre les deux acceptions :

Vice naturel est une difformité du corps qu'on apporte en naissant, ou qui vient par maladie, dont on n'est point responsable [...]. On ne doit point reprocher aux hommes leurs vices naturels comme d'être bossu, boiteux, borgne, etc.¹⁹

- 20 Les équivalents latins fournissaient au *Trévoux* l'occasion d'établir une différence rigoureuse entre « vices naturels », *defectus naturalis*, *vitium nativum*, dont l'individu est victime et « vice en morale », *morum corruptela*, *pravitas*, dont l'individu est coupable.

- 21 Diderot, quant à lui, réfute cette « façon commune de penser » véhiculée par l'usage langagier :

L'usage a mis de la différence entre un *défaut* et un *vice* ; tout *vice* est un *défaut* mais tout *défaut* n'est pas un *vice*. On suppose à l'homme qui a un *vice*, une liberté qui le rend coupable à nos yeux ; le *défaut* tombe communément sur le compte de la nature ; on excuse l'homme, on accuse la nature. Lorsque la philosophie discute ces distinctions avec une exactitude bien scrupuleuse, elle les trouve souvent vides de sens. Un homme est-il plus maître d'être pusillanime, voluptueux, colère en un mot, que louche, bossu, ou boiteux ?

- 22 Puis, dans une longue réflexion qui éclaire sans doute mieux que toute autre la nécessaire dialectique entre « grammaire » et « morale » chez Diderot, le Philosophe poursuit :

Plus on accorde à l'organisation, à l'éducation, aux moeurs nationales, au climat, aux circonstances qui ont disposé de notre vie, depuis l'instant où nous sommes tombés du sein de la nature, jusqu'à celui où nous existons, moins on est vain des bonnes qualités qu'on possède, et qu'on se doit si peu à soi-même, plus on est indulgent pour les défauts et les vices des autres ; plus on est circonspect dans l'emploi des mots vicieux et vertueux, qu'on ne prononce jamais sans amour ou sans haine, plus on a de penchant à leur substituer ceux de malheureusement ou d'heureusement nés, qu'un sentiment de commisération accompagne toujours. Vous avez pitié d'un aveugle ; et qu'est-ce qu'un méchant, sinon un homme qui a la vue courte, et qui ne voit pas au delà du moment où il agit ? (*Enc.*, XVII, 235).

- 23 On retrouve, à nouveau ici, les expressions mêmes de la « Lettre à Landois », dans laquelle Diderot revendiquait « une sorte de philosophie pleine de commisération qui attache fortement aux bons, qui n'irrite non plus contre le méchant que contre un ouragan qui nous emplit les yeux de poussière²⁰ ».
- 24 Le domaine de la grammaire n'est pas le seul auquel Diderot confia les aspects les plus subversifs de sa réflexion morale. Ainsi, c'est dans un article de physiologie, AFFECTION, qu'on lit un point de vue très proche de celui de VICE :

Notre constitution, notre éducation, nos principes, nos systèmes, nos préjugés, tout modifie nos affections, et les mouvemens du corps qui en sont la suite [...]. Soyons donc bien réservés à juger les actions occasionnées par les passions violentes. Il vaut mieux être trop indulgent que trop sévère ; supposer de la foiblesse dans les hommes que de la méchanceté, et pouvoir rapporter sa circonspection au premier de ces sentimens qu'au second ; on a pitié des foibles ; on déteste les méchants, et il me semble que l'état de commisération est préférable à celui de haine (*Enc.* I, 158).

- 25 Si Diderot a défini le vice dans l'*Encyclopédie*, ce n'est pas lui qui fournit l'article VERTU mais le pasteur Romilly, selon cette balance somme toute régulière qui fait se succéder, au fil de l'ouvrage, les contributions de huguenots éclairés, d'abbés fort dévots, comme Mallet, et d'athées convaincus comme Diderot ou Naigeon... Est-ce à dire que la vertu échappa à son examen? Certes non, et c'est sans doute à l'adresse LOISIR que se trouve exprime la plus intéressante des réflexions de Diderot grammairien moraliste sur la vertu. De cet article le Philosophe fit un manifeste de morale athée :

Tems vuide que nos devoirs nous laissent, et dont nous pouvons disposer d'une manière agréable et honnête. Si notre éducation avoit été bien faite, et qu'on nous eût inspiré un goût vif de la vertu, l'histoire de nos *loisirs* seroit la portion de notre vie qui nous feroit le plus d'honneur après notre mort, et dont nous nous ressouviendrions avec le plus de consolation sur le point de quitter la vie : ce seroit celle des bonnes actions auxquelles nous nous serions portés par goût et par sensibilité, sans que rien ne nous y déterminât que notre propre bienfaisance (*Enc.* IX, 680).

- 26 « État d'une personne qui n'a rien à faire. *Otium* », telle était la définition, attendue, du *Trévoux*. Diderot, dans LOISIR, fait au contraire un éloge de l'action et le terme central de l'article est celui de « consolation »... La consolation chrétienne, espérance de survie, inscrit l'action morale dans un ordre qui la dépasse et, par cela, prétend seul la fonder ; dans l'*Encyclopédie*, ce point de vue chrétien était défendu par Yvon, dans le long article ATHÉE qui réfutait point par point le système de « l'athée vertueux » de Bayle. Si, selon Yvon, on peut admettre que « la réputation », et donc la vanité qu'on en tire, soit, quoique fragile, un avantage que l'athée escompte de la pratique vertueuse, il ne peut, en revanche, exister d'autres motifs qui engageraient l'athée à sacrifier à la vertu ses penchans, ses passions, son intérêt personnel.²¹ Diderot, en écrivant l'article LOISIR, avait en tête, sinon l'article ATHÉE, du moins le catalogue des objections chrétiennes, tel

qu'Yvon l'avait dressé contre la morale des athées. Et la définition qu'il donne du loisir est une définition d'autorité, une définition « dogmatique », opposée au dogme commun : la vertu est sa propre récompense, le souvenir des actions vertueuses, la plus grande des consolations.

- 27 « Nous existons d'une existence pauvre, contentieuse, inquiète » : ainsi commençait la réflexion de Diderot sur les règles de la morale universelle, dans l'article DROIT NATUREL. Dans les quelques lignes de l'article LOISIR, le pivot n'est plus le consentement universel, mais le contentement de soi. Volé à la contrainte inquiète, à la contention, et aux « devoirs », le temps moral est celui où s'inscrit la capacité de faire le bien « par goût et par sensibilité ».
- 28 Le *Trévoux* distinguait une seconde acception à LOISIR : « Se dit aussi d'un certain espace de temps suffisant pour faire quelque chose. *spatium, tempus* ». On remarquera que, chez Diderot, ce n'est pas seulement le temps du loisir qui est hors contrainte, ce sont les actions qui s'y inscrivent qui échappent à la contrainte : l'*otium* vrai n'est pas n'avoir « rien à faire », c'est, échappant aux « devoirs », faire pour soi.²²
- 29 Dans la *Lettre à Landois*, Diderot écrivait :
- Tout ce que nous faisons est pour nous. Nous avons l'air de nous sacrifier, lorsque nous ne faisons que nous satisfaire [...]. N'oubliez pas d'apprécier la considération des autres et celle de soi-même tout ce qu'elle valent.²³
- 30 À la fois inscrit dans la nécessité et soustrait à la « servitude générale des êtres », le contentement de soi provient d'un exercice de la bienfaisance²⁴ qui ne doit sa raison qu'à lui-même.
- 31 L'article LOISIR est tissé des multiples réseaux par lesquels chemina et se construisit la réflexion morale de Diderot. Qu'est-ce que ce « goût vif de la vertu » qu'une bonne éducation, modification de l'être dès l'enfance, peut donner ? Qu'est-ce donc que la « vertu », ce mot, ailleurs, vide de sens ? On ne peut que lire, tout proche dans le dictionnaire et dans la pensée, ce fragment de l'article LOCKE, consacré à l'éducation et aux soins dus à l'enfance :
- Malheur aux enfans qui n'auront jamais vu couler les larmes de leurs parens au récit d'une action généreuse ; malheur aux enfans qui n'auront jamais vu couler les larmes de leurs parens sur la misere des autres » (Enc. IX, 627).
- 32 Sans doute est-ce une des plus grandes leçons de la morale diderotienne : la vertu est une éducation de la sensibilité à la justice. Et c'est par le spectacle de l'émotion qu'est modifiée la sensibilité. Ce parcours qui va de l'affection dans ce qu'elle a de physiquement transmissible aux plus abstraites réalisations qui sont celles de l'impératif moral, Diderot ne cessa de l'explorer, de la *Lettre sur les Aveugles* aux *Entretiens sur le Fils Naturel*, et du *Père de Famille* jusqu'aux *Éléments de physiologie* : on mesure que ces articles de grammaire de l'*Encyclopédie* marquent les étapes décisives de sa réflexion.

NOTES

1. Péllisson qui sauve son maître, Gobinot, le bienfaiteur calomnié parce que discret, et comme lui, le « prélat respectable », *i.e.* l'évêque de Langres.
2. Diderot, *Correspondance*, éd. Roth, Varloot, Paris, Minuit, t. VII, p. 90.
3. Nageon écrivait à propos des articles de grammaire « ce sont des articles d'une morale saine et douce, dont l'effet est d'autant plus sûr que la leçon est toujours indirecte et générale et que l'exemple [...] fait passer le précepte moral avec lui » *Mémoires [...] sur la vie et les ouvrages de Diderot*, Paris, Brière, 1821, p. 61.
4. On peut noter que, dans la lettre du 15 mars 1768, administrant une leçon de morale à ses "bonnes amies" qui réclament sa présence, Diderot recourra à une formule quasiment identique à celle de l'article : « Je m'affligerai avec ceux qui s'affligent [...]. Je voudrais bien aller vous trouver ; mais je vous jure que je ne suis pas libre. Ceux qui ne sentent pas que les liens moraux sont aussi forts que des liens de fer sont bien à plaindre ». Diderot, *Correspondance*, éd. cit., t. VIII, p. 20.
5. Leo Spitzer, étudiant ce passage, a montré le rythme orgastique de ce langage innervé par l'émotion, et l'extraordinaire expressivité du pan-sexualisme de Diderot. « The Style of Diderot », *Linguistics and literary history*, Princeton, 1948, p. 135-191.
6. Jacques Proust, *Diderot et l'Encyclopédie*, (1962), dernière édition, Paris, Albin Michel, 1995, p. 314.
7. On sait qu'il s'agit, en matière de morale, d'un des premiers grands écrits matérialistes de Diderot, fondé sur un déterminisme rigoureux. La Lettre « parvint aux abonnés de la Correspondance Littéraire avec la livraison du 1er juillet 1756 », écrit J. Proust, dans *Diderot et l'Encyclopédie*, p. 315 ; sur le contenu et l'importance du texte, voir *ibid.*, p. 315 et sv. ; voir aussi l'Introduction de Paolo Casini à la Lettre à Landois, au tome IX des O.C. de Diderot, DPV, Hermann, 1975-, p. 245-248, édition citée ici.
8. Voir M. Leca-Tsiomis, *Ecrire l'Encyclopédie. Diderot de l'usage des dictionnaires à la grammaire philosophique*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, 2e éd. 2008.
9. « Regardez y de près, et vous verrez que le mot liberté est un mot vide de sens ; qu'il n'y a point et il ne peut y avoir d'êtres libres ; que nous ne sommes que ce qui convient à l'ordre général, à l'organisation, à l'éducation, et à la chaîne des événements. Voici ce qui dispose de nous invinciblement. » (*Lettre à Landois*, op. cit., p. 256-257).
10. *Le Rêve de d'Alembert*, éd. Vernière, *Oeuvres philosophiques*, Garnier, Paris, 1964, p. 364.
11. Montesquieu, défendant son oeuvre écrivait : « L'auteur a dit que les lois étaient un rapport nécessaire ; voilà donc du spinozisme puisque voilà du nécessaire ». *Défense de l'Esprit des Lois*, Première Partie, in *Oeuvres Complètes de Montesquieu*, publié sous direction d'A. Masson, Paris, Nagel, 1950, t. I, p. 436.
12. MODIFICATION : « Selon le système impie et extravagant de Spinoza, tous les différents êtres qui composent l'Univers sont autant de modifications d'une seule et unique substance ». L'article MODIFIER cite Bayle, puis Jacquolot : « On ne conçoit point que la matière modifiée d'une certaine manière puisse produire des réflexions et des raisonnements ». Dictionnaire universel français et latin vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux, Paris, Libraires associés, t.V. 1752.
13. *Lettre à Landois*, op. cit., p. 257.
14. *Éthique*, I, XXXIII, Scolie : « Pour nulle autre cause maintenant une chose n'est dite contingente, sinon eu égard à un manque de connaissance en nous ». op. cit. p. 56-57.

15. On lira dans d'Holbach : « Il n'y a ni hasard, ni rien de fortuit dans la nature où il n'est point d'effet sans cause suffisante ». D'Holbach, *Le Système de la Nature*, 1770, réédition, Paris, Ledoux, 1821, t. 1, p. 83.
16. *Ibid.*, p. 256.
17. Cité par les éditeurs de DPV, VIII, p. 445, n. 2.
18. Naigeon le reproduisit sous le titre significatif de « La fausseté de quelques distinctions établies par l'usage entre certains mots de la langue ». Voir O.C. DPV, VIII, 443, n. 1.
19. *Dictionnaire de Trévoux*, *op.cit.*, t. 7.
20. *Lettre à Landois*, *op. cit.*, p. 258.
21. Diderot trouva sans doute dans l'article ATHÉE une espèce d'inventaire raisonné des impossibilités d'une morale sans Dieu, une manière d'anthologie pratique des raisonnements et des objections sur lesquels il a médité, sa vie durant.
22. *Mutatis mutandis*, on pense ici à la conception du vrai loisir telle qu'elle apparaît dans les dernières lignes du *Capital* : « L'empire de la nécessité n'en subsiste pas moins. C'est au-delà que commence l'épanouissement de la puissance humaine qui est sa propre fin ». K. Marx. *Le Capital*, III, Conclusion, in *Oeuvres, Économie II*, Pléiade, 1968, p. 1488.
23. *Lettre à Landois*, *op. cit.*, 256.
24. « Bienfaisance » est dû, rappelle Dumarsais, dans l'article CONSTRUCTION, à l'abbé de Saint-Pierre ; ce fut un néologisme laïque nécessaire, qui permit d'enclorre le mot « charité » dans un champ religieux, avant d'être à son tour marqué par l'exercice d'une certaine forme de sollicitude bourgeoise à l'égard des classes laborieuses au XIXe siècle, et de disparaître, ou presque, de nos jours, sans que le substantif contemporain « humanitaire » en recouvre le sens.

RÉSUMÉS

C'est essentiellement dans les articles dits de "grammaire" que Diderot, dans l'Encyclopédie, a énoncé clairement les grands points de sa philosophie et de sa morale et il faut lire ces articles en les reliant les uns aux autres pour faire apparaître leur importance dans l'élaboration de la morale diderotienne.

It is essentially in the articles named 'Grammar' that Diderot has clearly enounced the fundamental main points of his philosophy and of his moral thought; these articles must be read in relation to each other to understand their importance in the elaboration of the diderotian morals.

INDEX

Mots-clés : morale athée, grammaire, déterminisme, définitions

Keywords : moral atheist, grammar, determinism

AUTEUR

MARIE LECA-TSIOMIS

Professeur émérite à l'Université Paris Ouest Nanterre. Ses travaux portent sur Diderot et sur l'Encyclopédie. Auteur de *Écrire l'Encyclopédie*, SVEC Oxford (1999) 2008 et de nombreuses études sur Diderot. Co-dirige actuellement le projet ENCCRE (Edition Numérique Collaborative et Critique de l'Encyclopédie). marie.leca@wanadoo.fr

Professor Emerita from the Université Paris Ouest Nanterre. Her works are concerned with Diderot and the Encyclopédie. She wrote *Écrire l'Encyclopédie*, SVEC Oxford (1999) 2008, as well as many papers on Diderot. She's actually co-responsible for the project ENCCRE (Edition Numérique Collaborative et Critique de l'Encyclopédie). marie.leca@wanadoo.fr